Sur un Ouvrage intitulé

Vindiciæ Typographicæ,

POUR

servir de suite au Traité

De l'Origine & des productions de l'Imprimerie primitive en taille de bois.

PAR M. Fournier le Jeune.



A PARIS,

De l'Imprimerie de J. BARBOU.

M. DCC. LX.



# SUR UN OUVRAGE

## INTITULÉ

#### VINDICIÆ TYPOGRAPHICÆ.

lèbre Professeur d'Éloquence & d'Histoire à Strasbourg, Historiographe du Roi, Membre de l'Académie des Inscriptions, & de la Société Royale de Londres, vient de mettre au jour, cette année 1760, un ouvrage intitulé, Vindiciæ Typographicæ. Il avoit déjà donné en 1741 une Dissertation qui a été insérée dans le Tome xvII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Le but de ces deux ouvrages est, en général, d'attribuer à la ville de A ii

Strasbourg la gloire de l'invention de

l'Imprimerie.

J'ai répondu à quelques articles de cette Dissertation dans le Traité que j'ai publié l'année dernière, sur l'Ori-gine & les Productions de l'Imprimerie

primitive en taille de bois.

L'ouvrage que M. Schæpflin vient de faire paroître, est bien plus étendu que le premier : les idées en font les mêmes, mais elles sont plus développées. Ce Traité a particulièrement pour objet de fixer l'origine des Caradères mobiles de bois à Strasbourg : l'Auteur se fonde sur la découverte qu'il a nouvellement faite de quelques Pièces originales, dont il tire des principes & des conséquences qui ne me paroissent rien moins que justes.

Quand on a dessein d'écrire sur les Arts, il faudroit préalablement s'atta-cher à les connoître. La connoissance de l'Art Typographique paroît man-quer entièrement à M. Schæpflin, & c'est ce qui a occasionné les fautes esfentielles qui se trouvent dans son nou-

veau Traité.

J'ai déjà fait remarquer que la plus-

part des erreurs qui ont été avancées sur l'origine de l'Imprimerie, nous viennent de personnes favantes, qui n'étant point artistes, n'ont pas été en état de faire une juste application de l'histoire aux productions & au méchanisme del'Art. Ce défaut général est très-sensible en particulier dans l'ouvrage de M. Schæpflin, qui par là n'est propre qu'à répandre de nouveaux nuages sur l'hiftoire de l'Imprimerie. Je vais tâcher de les dissiper avec tous les égards dûs au mérite personnel d'un Auteur si recommandable.

L'ouvrage de M. Schoepflin, comme je viens de le dire, a pour but en général de prouver que l'invention de l'Imprimerie est dûe à la ville de Strasbourg. J'avois déjà établi ce point dans les deux Dissertations que j'ai données en 1758 & 1759\*, où je fais voir que cet Art a commencé à Strasbourg, & que c'est Guttemberg qui en a fait les premiers essais, en s'avisant le premier

<sup>\*</sup> Diff. sur l'orig. de l'art de graver en bois, p. 35, 85. De l'orig. & des productions de l'Impr. pag. 30, 146, 147. Ain

d'appliquer à l'Imprimerie l'art de la Gravûre en bois, dont il n'étoit pas l'inventeur.

Personne avant moi n'avoit fait remarquer que l'Art de l'Imprimerie étoit dû à celui de la Gravûre en bois, que j'ai prouvé être antérieur à Guttemberg. M. Schæpslin, qui n'avoit pas fait la moindre mention de cette origine dans son premier ouvrage sur l'Imprimerie, l'établit positivement dans celui qu'il vient de publier en 1760, mais de manière à laisser croire qu'il a fait lui-même cette découverte; car il ne parle de moi en cet endroit que pour m'im-puter précisément le contraire de mes principes. A l'en croire, je n'ai pas connu la gradation des Caractères, & j'ai passé des planches fixes aux Caractères de fonte; sans faire mention des Caractères mobiles de bois : il cite pour preuve la page 53 de ma Dissertation. S'il eût jugé à propos de citer la page 45, on auroit vû tout le contraire. Au reste, l'allégation de M. Schoep

Au reste, l'allégation de M. Schoepflin n'est fondée que sur une expression équivoque, dont il tire une fausse con-

féquence. Je nomme, dans cette page 53, les Caractères de fonte, le véritable Art Typographique; il en conclut que je ne connois pas les caractères. mobiles de bois, qu'il dit être le véritable Art. On ne peut douter que M. Schoepslin n'ait lû mon Ouvrage, puisqu'il le cite; comment donc n'a-t-il pas vû que loin d'avoir ignoré la mobilité de ces sortes de Caractères, j'établis clairement la gradation des Caractères de bois fixes, des Caractères de bois mobiles, & des Caractères de fonte; que ce principe est clairement énoncé en plusieurs endroits, & qu'il fait, pour ainfi dire, toute la base de mon Ouvra+ ge. Pour s'en convaincre, il suffit seulement de le parcourir.

A l'égard de la dénomination de véritable Art Typographique, qu'il plaît à M. Schæpflin de donner aux Caractères mobiles de bois, je doute qu'il y ait mûrement penfé; car ces Caractères ayant été bien-tôt abandonnés comme infuffisans aux besoins de l'Imprimerie, comment peuvent-ils mériter cette qualification préférablement aux Caractères

res de fonte, qui satisfont à tous les besoins de cet Art, & qui constituent sa persection. Si on vouloit absolument s'écarter d'une idée si raisonnable, ce seroit aux Caractères en planches fixes, & non aux Caractères mobiles de bois, qu'il faudroit accorder ce titre, parce qu'avec de la patience on pourra venir à bout d'imprimer tout ce qu'on voudra, lorsqu'on l'aura une sois gravé fur des planches, au lieu que la mobi-lité des lettres de bois ne peut s'éten-dre que jusqu'au gros Romain; jamais on n'en a vû d'un corps inférieur, la fragilité des petites tiges de bois ne per-met pas d'aller plus loin. Cette manière étant donc insuffisante pour fournir à toutes les productions de l'Art, comment peut-on raisonnablement la regarder comme étant le véritable Art. Mais c'est vraisemblablement ce que l'Auteur ignore, & ce que peut-être il lui seroit permis d'ignorer, s'il n'eût pas entrepris de traiter ce sujet d'une manière particulière.

Cette méprise est précédée d'une autre, qui consiste à mettre Laurent Coster au rang des Guillaume Baur, Martin Schon & Albert Dure, comme s'étant appliqué à l'exercice & ayant contribué aux progrès de la Gravûre en bois. Coster n'est connu par aucune production de ce genre\*; M. Schæpssin n'en peut pas citer une: pourquoi donc veut-il le placer parmi des Artistes connus? Rien ne prouve mieux qu'il ne s'est pas mis assez au fait des arts dont il vouloit parler, & c'est le désaut de lumières dans cette partie qui lui a fait commettre des erreurs trèsconsidérables, comme je vais le faire voir.

Il dit, page 9, que ceux qui voudront suivre les progrès de l'art de Guttemberg, qui consiste, selon lui, dans les Caractères mobiles de bois, pourront le faire au moyen des Exemples qu'il donne à la fin de son Traité, tant de la Bible de Mentel, que de celle d'Eggestein, des Offices de Cicéron, & autres, qu'il prétend être tous en Caractères mobiles de bois,

<sup>&</sup>quot; Voyez Dissert. sur l'orig. & les productions de l'Imprimerie, pag. 96, 127, 257, & 271.

ainsi que le Décret de Gratien imprimé par Eggestein en 1471. Il y a ici autant d'erreurs que d'indications. Que l'on regarde attentivement l'Exemple Bible attribuée à Mentel; la première ligne commence par De profondis clamavi; au-dessous se trouvent les mots Der salm der 3wolfften: l'inspection de ces deux lignes dépose, ainsi que le reste, contre le sentiment de M. S. on y voit des f, ff, l, f, & autres lettres longues, sortir hors de ligne, & anticiper plus ou moins les unes sur les anticiper plus ou moins les unes sur les autres; ce qui prouve aux yeux les moins éclairés dans l'Art, que ce ne sont point des lettres mobiles taillées sur le bois, parce qu'il auroit fallu que les petites parcelles de bois qui auroient excédé le corps pour entrer sur la ligne voisine, eussent été isolées, & qu'elles n'eussent pas porté sur la tige, d'où il seroit arrivé qu'elles n'auroient pû supporter le moindre effort de la presse sans se casser. D'ailleurs, il y auroit eu de la stupidité à échancrer ces lettres. eu de la stupidité à échancrer ces lettres, qui par là se seroient nui réciproquement

## TYPOGRAPHIQUES.

dans la composition. Mais ce qui démontre sans replique que cette page a été taillée en entier sur une planche, c'est que les lettres qui composent les cinq lignes du second alinea sont plus petites moins espacées que celles du premier. Il faut donc convenir, ou que la maladresse du Graveur qui a rendu cet exemple en taille douce est inconcevable, ou que cette Bible a été exécutée en planches sixes, & non en Caractères mobiles \*.

Secondement, la Bible attribuée ici à Eggestein n'est certainement pas de cet Imprimeur: la raison en est que s'il eût fait un assez grand nombre de Caractères mobiles de bois pour imprimer les deux gros volumes de cette Bible, il n'auroit pas manqué d'employer ces mêmes Caractères dans quelques-unes de ses impressions, notamment dans le Décret de Gratien qu'il

<sup>\*</sup> On ne connoît qu'un Exemplaire de cette Bible, que quelques Auteurs ont donné pour être en Caractères de fonte : c'est sur leur témoignage que je l'ai indiqué comme tel, page 219 de ma seconde Dissertation. Le modèle que donne M. Schœpslin prouveroit, au contraire, que cette Bible a été faite en planches fixes; ce qui fait voir que dans une matière si délicate, il faudroit pouvoir ne s'en rapporter qu'à ses propres yeux.

donna en 1471, & dans les Offices de Cicéron qu'il fit paroître l'année suivante, dont le Caractère du texte est à peu près de la même groffeur, sans cependant être le même. La souscription qui se trouve au bas du premier volume de cette Bible, & qui a induit M. Schoepflin en erreur, veut dire seulement qu'Eggestein qui, selon le sentiment de cet Auteur même, étoit un habile Écrivain, a rubriqué cet Exemplaire en y ajoutant les titres & fommaires à la main en lettres rouges, ce qu'il a fait en 1468. La preuve en est encore que s'il eût imprimé cette Bible, il n'auroit pas manqué d'en imprimer aussi la souscription, comme il l'a pratiqué dans les autres ouvrages qui sont sortis de sa presse, d'autant plus que l'on voit par cette fouscription manuscrite qu'il n'avoit pas dessein de cacher fon favoir-faire \*. Cette Bible est, selon moi, l'ouvrage de Guttemberg, qui l'a faite à Mayence : je crois l'avoir démontré \* \*.

Voyez les autres preuves que j'ai données au sujet de cette souscription, page 218 de ma seconde Dissertation.

\* Ibid. page 213, & fuiv.

La troisième erreur de M. S. est encore plus palpable, & prouve combien la connoissance de l'Art Typographique lui est peu familière : il donne pour des Caractères de bois mobiles ceux qu'Eggestein a employés en 1471 & 1472, à l'impression du Décret de Gratien & des Ossices de Cicéron. Il ne faut qu'une très-médiocre intelligence dans l'Art, pour s'apercevoir au premier coup d'œil qu'ils sont de sonte: la parfaite ressemblance, l'uniformité & l'égalité qui règnent entre eux, le temps même de l'impression, tout con-court à le prouver \*. Mais ce qui le démontre encore mieux, & sans replique, c'est le petit Caractère qui entoure le texte: on y voit des lettres les plus minces, telles que des i, gravées féparément; ce qui n'auroit jamais pû s'exécuter en bois, & c'est ce que M. S. paroît ignorer, faute d'être suffisamment initié dans la connoissance des Caractères Typographiques. Doit-on

Si quelqu'un étoit curieux de s'en affurer par lui-même, il peut consulter l'exemplaire du Décret de Gratien qui se trouve dans la Bibliothèque de Sorbonne; il reconnoîtra sens peine la vérité de ce que j'avance.

être surpris après cela de voir que les erreurs se soient accumulées dans son ouvrage, & qu'il nous donne encore pour des Caractères mobiles de bois ceux du Soliloquium Hugonis, repré-fentés dans l'Exemple 11. Ils sont, autant qu'on en peut juger par cette co-pie informe, les mêmes que ceux qui ont servi à imprimer un Catholicon dont on voit un exemplaire dans la Biblio-thèque des Jésuites de la rue S. Jac-ques, & un autre dans celle de Sainte Geneviève, comme aussi un ouvrage de Vincent de Beauvais intitulé Speculum Naturale, en deux volumes, le tout sans indication de lieu, de temps & d'Imprimeur, en Caractères de fonte parfaitement semblables à ceux du So-liloquium Hugonis: on y voit les mêmes figures de lettres; les (&) de cette forme, inconnues dans les premières productions de l'Imprimerie, sont les mêmes dans tous ces ouvrages; elles font partout semblables entre elles dans l'imprimé, parce qu'elles viennent d'un poinçon & d'une matrice, au lieu que le Graveur en taille douce qui a fait

l'Exemple que nous donne M. Schepflin, n'a pû rendre la même égalité en les gravant sur le cuivre. Enfin, pour m'assurer irrévocablement que les Ca-ractères de cet Exemple sont les mêmes que ceux qui ont servi au Catholicon & au Speculum Naturale dont je viens de parler, & que j'établis être des productions de Mentel à Strasbourg \*, j'ai calqué quelques lignes de ces deux ouvrages sur du papier verni & transparent, je les ai présentées sur cet Exemple, & j'ai trouvé entre eux la conformité la plus parfaite, soit pour l'espace des lignes, soit pour la grosseur & la forme des Caractères, à la maladresse près du Graveur qui a exécuté cette copie. Or les Caractères qui ont servi à imprimer ces trois gros volumes in-folio sont incontestablement de fonte; donc ceux du Soliloquium, que je démontre être les mêmes, sont aussi de fonte.

M. Schæpflin se trompe donc visiblement en prenant des Caractères de fonte pour des Caractères de bois; de

De l'Origine de l'Imprimerie, pag. 88 & 89,

là est venue l'erreur qu'il commet en-core, page 49, en disant que les Impri-meurs de Strasbourg continuèrent à faire usage des Caractères de bois cinq lustres ou vingt-cinq ans après le pre-mier exercice de l'Imprimerie à Mayen-ce. Le premier ouvrage en Caractères de fonte qui ait paru à Strasbourg, n'a été imprimé, selon lui, qu'en 1473, par Mentel; c'est-à-dire que pendant qu'on imprimoit à Rome dès 1467, à Paris, à Venise & dans d'autres villes en 1469, non seulement en Caractères de fonte, mais en Caractères romains, qui étoient déjà une nouvelle perfec-tion des Caractères de fonte, la ville de Strasbourg dans laquelle il y avoit plusieurs Imprimeurs en 1472, étoit encore réduite à se servir de Caractère de bois. Enfin cette ville qui, suivant notre Auteur, avoit eu une succession non interrompue d'Imprimeurs depuis 1439, étoit encore dans l'enfance de l'Art 33 ans après son origine, & lors-que cet Art étoit déjà parvenu à sa persection dans d'autres villes de l'Eu-rope. Cette méprise n'est pas du nombre

## TYPOGRAPHIQUES.

de celles qui échappent à la chaleur de la composition; elle est résléchie, étendue & répétée. M. Schæpflin avoit déjà dit, p. 9, que les Caractères de bois dont on se servoit à Strasbourg en 1470, étoient plus parfaits que ceux de fonte dont Schoiffer faisoit usage à Mayence en 1459. Cette année, Schoiffer publia le Rationale Durandi, qu'il venoit d'imprimer avec les Caractères dont il se servit pour exécuter en 1465 & 1466 les deux éditions des Offices de Cicéron, qui lui ont tant fait d'honneur par la beauté desdits Caractères & par le mérite de l'exécution. Ces deux éditions sont infiniment supérieures de toute manière à tout ce qu'on a imprimé à Strasbourg jusqu'en 1470, je ne dis pas en bois, comme M. Schæpslin, parce qu'il se trompe, mais en sonte. J'ai sous les yeux des originaux des uns & des autres, & mon état me permet d'en juger.

Les six Exemples d'anciennes éditions que M. Schoepslin donne à la sin de son ouvrage, & les conséquences qu'il en tire, ne sont propres qu'à jeter dans l'erreur: il les présente tous comme des fragmens d'impressions en Caractères mobiles de bois, tandis qu'il y en a qui sont en planches fixes, & d'autres en Caractères de sonte, comme nous venons de le voir. Ces Éxemples gravés en taille douce ne peuvent donner qu'une idée groffière & trèsimparfaite des originaux, attendu l'in-exactitude & le peu d'habileté du Graveur, qui a estropié la figure des lettres. Il faut que de pareils Exemples foient rendus avec l'exactitude la plus scrupuleuse, sans quoi le commun des connoisseurs & des artistes mêmes ne pourra reconnoître la nature des Caractères, ni distinguer s'ils sont mobiles ou non, en bois ou en fonte. Ce qui contribue encore à rendre ces Exemples imparfaits, c'est qu'on y donne pour des modèles d'impression des lettres peintes & des souscriptions manuscrites, de façon que le lecteur peut prendre pour de l'impression tout ce qu'on lui présente, parce qu'on le lui donne comme tel; c'est ce qui m'oblige à faire un examen particulier de chacun de ces Exemples.

## Trpographiques.

Le premier représente un Caractère qui paroît être de bois & mobile, ainsi que le pense l'Aureur. Le défaut de ressemblance qui s'observe entre chacune des mêmes sortes de lettres, doit être cependant attribué plustôt à l'ignorance du Graveur qu'à l'original. M. Schæpslin devoit avertir que les deux grandes lettres qui commencent le texte sont peintes, parce que si elles étoient imprimées, l'idée du méchanisme changeroit, & l'on pourroit croire que l'ouvrage a été fait en planches sixes.

Le second Exemple est, comme je l'ai fait voir, en Caractères de sonte, & non en Caractères de bois : il ne faut pas s'en rapporter à la grande inégalité qui règne entre les lettres; elle vient du Graveur. M. Schoepslin doit s'apercevoir mieux que personne du peu de ressemblance qu'il y a entre cette copie & l'original, qu'il a sous les yeux. La grande (L) qui est au commencement de l'ouvrage doit être peinte.

Le troisième Exemple est un fragment d'une Bible Allemande, que M.

Bij

Scheepflin attribue à Mentel. Il auroit dû marquer si la souscription qui est au bas est manuscrite ou imprimée. La rature de la feconde ligne annonce qu'elle est manuscrite; dans ce cas, l'attribution que l'on fait à Mentel de cette Bible sur la foi d'une pareille souscription, est au moins très-problématique, d'autant que l'on ne connoît que ce seul exemplaire. Au reste, cet ouvrage ne s'accorde nullement avec les idées de M. Schæpflin sur la con-tinuité de l'Imprimerie à Strasbourg en Caractères mobiles de bois; car si Mentel a imprimé cette Bible en 1466, comme il le prétend, la succession chro-nologique de ces Caractères mobiles, qu'il soûtient n'avoir point été inter-rompue dans cette ville depuis 1439, se trouve entièrement dérangée, parce que tout annonce, comme on l'a vu plus haut, que ce fragment a été gra-vé sur une planche en Caractères fixes. Le quatrième Exemple représente

Le quatrième Exemple représente d'abord sept lignes & un quart d'un petit Caractère, dont les traits anticipent les uns sur les autres de haut en bas 🏖 de droite à gauche, ce qui par conséquent ne peut convenir à des settres mobiles de bois. Mais ces sept lignes ne seroient-elles pas manuscrites, au lieu d'être imprimées? c'est ce dont on n'avertit pas, sans doute faute d'en avoir pû faire la distinction. Cependant ces grands traits jetés en marge paroissent avoir été faits à la main après l'impression, ainsi que la grande majuscule qui tient neus lignes du texte. Il est assez singulier que l'on nous donne à chaque Exemple des esfets de la plume & du pinceau pour de l'impression. Le reste de cet Exemple ne peut être non plus en Caractères mobiles de bois, à cause de la petitesse du corps ou des tiges, qui n'auroient jamais pû soûtenir l'effort de la presse. Que l'on se représente vingt ou trente milliers de petites tiges d'un bois fec & coupé transversalement, de sa-çon que le fil du bois soit horizontal à la tige, parce qu'on ne grave pas sur du bois de bout; une partie de ces tiges n'auroient pas eu une demi-ligne d'é-paisseur sur un pouce de haut. Com-B iij

ment des morceaux de bois si frêles auroient-ils jamais pû résister à l'effort de la presse, sur-tout ceux qui auroient borné les marges? Les Caractères de bois mobiles ont toûjours été plus gros que ceux de cet Exemple, qui, à l'inexactitude du Graveur près, annoncent au premier coup d'œil des Caractères de sonte. Ce qui consirme encore cette idée, c'est qu'en 1469, où cet ouvrage a été exécuté par Mentel, suivant la souscription imprimée, l'on faisoit communément usage des Caractères de sonte dans toute l'Europe, & à Strasbourg même, comme nous le verrons encore plus bas.

Le cinquième Exemple représente la fin du premier volume d'une Bible Latine attribuée par l'Auteur à Eggestein, sur la foi d'une souscription manuscrite. Je n'ajoûterai rien à ce que je viens de dire ci-dessus contre cette prétention, & à ce que j'en ai déjà dit ailleurs \*. Je crois avoir prouvé que cet ouvrage appartient à Guttemberg, qui l'a exécuté à Mayence. Pour le Carac-

<sup>\*</sup> De l'Orig. de l'Impr. pag. 213, 229.

## TYPOGRAPHIQUES. 23

tère, M. Schoepslin ne s'y trompe pas cette sois; il est de bois & mobile, j'en ai donné les preuves \*: mais il auroit dû avertir que les cinq (L) que l'on voit dans le texte, & qui sont plus grandes que le reste, ont été faites à la main après l'impression, ainsi que la souscription, sans quoi le lecteur pourroit regarder le tout comme étant imprimé, non en lettres mobiles, mais en Caractères sixes, à cause de ces grands traits jetés en marge, & de ceux des (L) qui couvrent les lettres voisines.

C'est ce même fragment qui m'a démontré le peu d'habileté du Graveur qui a rendu ces Exemples, & par conséquent le peu de cas qu'on en doit saire. J'ai ce même morceau calqué sidèlement sur l'original qui est dans la Bibliothèque de la Commanderie de S. Jean de Jérusalem à Strasbourg, avec les variations des dissérentes couleurs des cinq (L) & la souscription en lettres rouges; je vois clairement par là que le Graveur n'a pas sû ren-

<sup>\*</sup> De l'Orig. de l'Impr. pag. 190, & fuiv.

dre le Caractère tel qu'il est dans l'original: en voici une preuve sensible pour tous les lecteurs. Que l'on jette les yeux sur la première ligne, Laudate dominum in sanctis ejus; les lettres en sont représentées plus grosses que celles de la ligne inférieure, quoiqu'elles soient exactement les mêmes dans l'original; ce qui rend ces Exemples saux & inutiles.

Le sixième & dernier Exemple représente les Caractères qu'Eggestein employa pour exécuter en 1471 le Décret de Gratien en 2 volumes infolio, & en 1472 les Offices de Cicéron \*. Si ces Caractères étoient de bois, comme le prétend M. Schæpflin, il seroit bien peu honorable à la ville de Strasbourg d'avoir ignoré si long-temps la persection d'un Art pratiqué avec succès dans d'autres villes, & dont elle se glorisse d'avoir donné les premiers élémens. Mais on n'a pas ce reproche à lui saire; cette igno-

<sup>\*</sup> Ce sont les mêmes Caractères qui ont servi à imprimer ces deux ouvrages : il faut observer seulement que les quatre lignes de petit Caractère qui se trouvent dans l'Exemple des Offices de Cicéron, sont un peu espacées par des interlignes.

# TYPOGRAPHIQUES. 25

rance n'existe que dans l'idée de l'Auteur: c'est au contraire, après Mayence, une des premières villes qui aient sait usage des Caractères de sonte. Rendons-lui donc la gloire qu'il lui enlève sans y penser, en lui prêtant gratuitement un usage idéal de Caractères de bois, au lieu des Caractères de sonte qui seuls constituent le véritable Art Typographique, & cela sans sondement & sans aucun titre, puisque les Exemples qu'il rapporte tournent

en preuve contre lui-même.

Je suis persuadé que non seulement Mentel & Eggestein n'ont jamais fait usage des Caractères mobiles de bois, comme le veut M. Schæpslin, mais que cette partie de l'Art n'a point été exercée à Strasbourg, ou du moins qu'elle ne l'y a été que très-supersiciellement, puisqu'il n'en reste aucuns vestiges qui puissent légitimement lui être attribués, & que lui-même ne peut donner aucunes preuves du contraire. Le premier ouvrage que l'on attribue à Mentel est cette Bible Allemande, dont le fragment que l'on nous donne

pour Exemple porte toutes les marques d'une impression faite en Caractères de bois fixes; ce qui prouve que cette souscription manuscrite est fausse, puisqu'en 1466 les Caractères de sonte avoient déjà, depuis environ sept ans, pris la place des Caractères mobiles de bois: donc cet Exemple en Caractères fixes doit être reculé de plusieurs années, & ne peut être attribué à Mentel en 1466. Cet Imprimeur faisoit alors, ou étoit près de faire usage des Caractères de sonte déjà inventés sept ans auparavant, comme je viens de le dire: voici comme j'établis ce fait. Mentel est reconnu par M. Schæpslin lui-même pour avoir im-M. Schæpflin lui-même pour avoir imprimé les ouvrages de Vincent de Beauvais en dix volumes in-folio. En 1473 il avoit publié le Miroir Historial de cet Auteur en 4 volumes\*, dont le dernier porte la date de cette année. Ces quatre volumes sont exécutés en Caractères romains, qui annoncent les nou-

<sup>\*</sup> Voyez ce que j'ai dit des premiers volumes de cet ouvrage dans ma Differtation sur l'origine de l'Imprimerie pag. 87 & 88.

veaux progrès des lettres de fonte, la forme des premières étant demi-gothique. Or si Mentel a fini ce quatrième volume en 1473, les trois précédens, qui sont sans date, ont dû être commencés en 1469, en ne mettant qu'une année pour l'exécution de chaque gros volume in-folio. Le Miroir Naturel, qui est en deux volumes, & en Caractères demi-gothiques, par conséquent antérieur, mais dont le format & le faire sont les mêmes, a du précéder le Miroir Historial au moins de deux années. Si on lui donne encore le Catholicon sans date, exécuté dans le même goût que le Miroir Naturel, & avec les mêmes Caractères, qui sont incon-testablement de sonte, il s'en suivra que cet Imprimeur a employé cette forte de Caractères dès 1466 ou 1467, & que par conséquent la ville de Strasbourg en a fait usage aussi-tôt que tou-te autre ville de l'Europe, à l'exception de Mayence. La proximité de ces deux villes est d'ailleurs un préjugé légitime qui porte naturellement à le croire.

THE CONTRACT OF THE PARTY.

ledi

Ce n C

10.3

Je dis la même chose d'Eggestein: Cet imprimeur exécuta en 1471 le Décret de Gratien en deux volumes infolio avec deux sortes de Caractères de fonte demi-gothiques. Le Caractère du texte est de la grosseur du grosparangon; le Caractère de la glose qui entoure le texte répond à celui que l'on nomme Saint-Augustin. En ne comptant que deux années pour l'exécution de ces deux volumes, il s'en fuit qu'ils ont été commencés en 1469; & comme cet ouvrage est très-bien exé-cuté, & d'un méchanisme difficile, à cause de la glose qui encadre artiste-ment le texte, il est naturel de croire que ce n'est pas le premier ouvrage d'Eggestein dans ce genre, & que par conséquent il a exercé l'Art de l'Impri-merie en Caractères de fonte aussitôt que Mentel, ou peu après.

Je crois que M. Schæpslin auroit à présent de la peine à soûtenir son opinion sur les Caractères mobiles de bois, qui n'ont eu qu'une existence très-courte, leur usage ne s'étant établi dans les autres villes d'Allemagne qu'après.

# TYPOGRAPHIQUES. 29

que Guttemberg & Faust les eurent abandonnés à Mayence, & ayant cessé peu après 1462. Alors l'Art des Caractères de sonte se répandit avec une rapidité surprenante, parce que les premiers Graveurs & Fondeurs sortis de l'Imprimerie de Schoisser en 1462, ayant sait des frappes de leurs poinçons, surent en état de sournir en peu de temps plusieurs villes de Caractères de sonte.

Mais ce qui a induit M. Schoepflin en erreur, c'est le procès que Guttem-berg a eu contre George Dritzehen à Strasbourg en 1439. Il en a trouvé quelques pièces originales dont il fait le fondement de son ouvrage, & par lesquelles il prétend établir l'invention des Caractères mobiles de bois à Strasbourg par Guttemberg; c'est ce qui me reste à examiner. Il ne me sera pas difficile de faire voir que ces Pièces ne prouvent rien moins que les prétentions de cet Auteur, & qu'il n'y est nullement question de Caractères mobiles. Le préjugé l'a séduit, & il s'y est livré sans penser à faire usage de sa critique.

M. Schoepflin, dans fa Differtation imprimée parmi les Mémoires de l'A-cadémie des Inscriptions & Belles-Lettres, Tome XVII, nous représente Guttemberg occupé à Strasbourg à chercher dissérens secrets, & formant des sociétés, dont une pour la polif-sure des pierres réussit quelque temps. En voici une autre faite avec trois bourgeois de la même ville, nommés André Dritzehen, Jean Riff & André Heilmann, pour exercer plusieurs Arts & secrets. Notre Auteur avoit déjà an-noncé cette société dans la Dissertation que je viens de citer, mais elle est ici plus détaillée, ce qui demande un examen particulier. On n'a rien sû au juste des objets

On n'a rien sû au juste des objets de cette dernière société, aucunes productions n'en sont connues; il ne nous reste que quelques fragmens de la procédure, par lesquels on voit que le sujet du procès étoit qu'André Dritzehen l'un des trois associés étant mort, son frère George Dritzehen demanda à Guttemberg d'être admis dans la société à la place du désunt, pour jouir

par là des avances faites par ledit André; ce que Guttemberg refusa, disant que par les conventions faites avec André Dritzehen, personne n'avoit droit d'entrer à sa place, & que quant aux fonds avancés par celui-ci, une partie lui avoit été donnée seulement pour apprendre les secrets de l'Art, &c. De là naît un procès, pour l'éclaircissement duquel on entend seize témoins, favoir, trois pour Guttemberg & treize pour George Dritzehen. Le jugement ne fut pas favorable à ce dernier, qui fut débouté de sa demande.

D'après les dépositions des témoins, M. Scheepflin prétend prouver que Guttemberg a inventé à Strasbourg en 1439 la manière d'imprimer en Caractères mobiles de bois, qu'il appelle mal à propos, comme je l'ai fait voir, le véritable Art Typographique. De là il veut établir dans cette ville une succession non interrompue de l'exercice de cette manière d'imprimer depuis cette origine jusqu'en 1473, c'est-à-dire, pendant 33 ou 34 ans. il divise

ensuite l'Art en trois parties, savoir, la gravûre en planches fixes, qu'il attribue, sans en donner de preuves, à Coster de Harlem, & qu'il appelle en conséquence l'Imprimerie Costérienne; les Caractères mobiles de bois, qu'il dit avoir été inventés à Strasbourg par Guttemberg, & qu'il nomme pour cette raison l'Imprimerie Guttembergienne; enfin les Caractères de sonte inventés par Schoisser à Mayence, qu'il appelle l'Imprimerie Schoisser du nom de son inventeur. Il y a bien des observations à faire sur tout ceci: commençons par le procès.

Il résulte principalement quatre choses des dépositions des seize témoins. 1°. Tous conviennent que Guttemberg avoit formé une société pour plusieurs Arts & secrets, dans laquelle André Dritzehen étoit entré, & avoit mis non seulement tous ses sonds, mais encore des sommes qu'il avoit empruntées à cet esset. La plus grande partie des témoins ne sait rien de plus, & aucun d'eux ne connoissoit la nature

de ees arts & secrets,

20. L'on

33

L'on voit par le rapport de plufieurs témoins, qu'il s'agissoit dans cette société d'une fabrique de miroirs qui devoient être portés à la foire d'Aix la Chapelle. Il est aussi question d'un achat de plomb dont on ignore la destination; car ce n'est point ici le temps où l'on puisse en appliquer l'usage à l'Imprimerie \*.

3°. Il paroît qu'il ne restoit plus de ressources à André Dritzehen que dans l'espérance de tirer parti de leurs entreprises. Il avoit dit que si Dieu bénissoit ces entreprises, il deviendroit riche: il avoit encore dit que pour engager Guttemberg à ne lui cacher aucun de ses autres secrets, il avoit été obligé de lui donner de l'argent; il lui avoit aussi envoyé par présent du vin & des poires.

4°. Il résulte des dépositions de plufieurs témoins, qu'il s'agissoit aussi de l'Imprimerie, parce qu'il est fait mention de presse & de pages. Ces témoignages étant ceux sur lesquels M. S.

Voyez ce que j'ai dit au sujet des Caractères sur mé-

se fonde principalement pour établir l'invention des Caractères mobiles de bois à Strasbourg par Guttemberg, comme il paroît par le soin qu'il a pris de les saire imprimer en Carac-tères dissérens de ceux du texte, je suis obligé de les rapporter chacun en par-ticulier. Cette simple exposition suffi-ra seule pour faire voir que M. Schæpflin a pris le change, & qu'il n'y est nullement question de Caractères mobiles. Je me servirai de la traduction littérale & exacte de ces pièces originales allemandes, qu'a bien voulu me faire M. Duby, attaché depuis plu-sieurs années à la Bibliothèque du Roi en qualité d'Interprète pour les Lan-gues du Nord, & très-versé dans la connoissance de l'ancien allemand. C'est à lui que je dois déjà la traduction de la pièce originale du procès entre Guttemberg & Faust, que j'ai donnée dans mon dernier ouvrage sur l'origine de l'Imprimerie.

Le premier de ces témoignages est celui d'Anne semme de Jean Schultheiss ouvrier en bois, qui dit que Laurent

35

Beldeck vint un jour chez elle trouver Nicolas Dritzehen son cousin, & lui dit: Mon cher Nicolas Dritzehen, seu André Dritzehen a quatre PIÈCES placées dans une Presse; or Guttemberg a prié que vous les ôtiez de la Presse ET LES SÉPARIEZ, asin qu'on ne puisse pas savoir ce que c'est, parce qu'il n'a pas envie que personne les voie.

2°. Jean Schultheiss a dit qu'après la mort d'André Dritzehen, Laurent Beldeck étant venu un jour chez lui trouver Nicolas Dritzehen, lui avoit dit: Feu André Dritzehen votre frère a là bas quatre PIÈCES placées dans une Presse; or Jean Guttemberg a prié que vous les en ôtiez ET LES METTIEZ SÉPARÉMENT SUR LA PRESSE; alors on ne peut pas voir ce que c'est.

3°. Conrad Sahspach a dit qu'André Heilmann vint un jour à lui dans la rue des Marchands, & lui dit: Mon cher Conrad, comme André Dritzehen est mort, tu as fait les Presses, & tu es au fait de la chose; ainsi vas y, ôte les PIÈCES de la Presse ET SÉPARES-LES;

alors personne ne sait ce que c'est.

4°. Laurent Beldeck a dit que Jean

Guttemberg l'envoya un jour à Nico-las Dritzehen après la mort de son frère André, pour lui dire de ne montrer à personne la Presse qu'il avoit entre les mains, ce que ce témoin sit aussi; & il ajoûta que Guttemberg lui avoit dit d'aller au plustôt aux Presses, & d'ou-vrir celle qui avoit deux vis : Out 41 ORS vrir celle qui avoit deux vis ; QU'ALORS LES PIÈCES SE SÉPAREROIENT, & qu'il les mettroit au dedans ou au dessus de la Presse; alors personne ne pourroit voir ni comprendre ce que c'étoit. 50. Antoine Heilmann a dit qu'il savoit

bien que Guttemberg, peu de temps avant Noël, avoit envoyé son domestique aux deux André pour chercher toutes les formes, qui furent SÉPARÉES en sa présence, parce qu'il y en avoit QUELQUES-UNES A RECTIFIER. Ensuite il ajoûta que comme il n'ignoroit pas qu'après la mort d'André Dritzehen le monde se-roit curieux de voir les Presses, Guttem-berg avoit donné ordre d'envoyer quelqu'un pour empêcher qu'on ne les vit, & qu'il avoit envoyé son domestique pour les séparer (les presses).

Je demande à ceux qui sont versés

dans la connoissance de l'Imprimerie, s'il y a dans ces témoignages quelque chose qui annonce la mobilité des Caractères : n'est-il pas visible, au contraire, qu'il n'y est question que de planches fixes? Dans la première déposition, il s'agit de quatre Pièces qui étoient fous la Presse, & qu'il faut en ôter, & séparer; dans la seconde, il est aussi fait mention de quatre Pièces qu'il faut ôter de la Presse & les mettre dessus séparément; dans la troisième, il estparlé d'un ouvrier qui a fait les Presses & qui est au fait, à qui l'on dit d'aller ôter les Pièces de la Presse & de les séparer; dans la quatrième, il est quesrion de deux vis qu'il faut ôter pour séparer les Pièces & les mettre dedans ou au dessus de la Presse; dans le cinquième, on voit un domestique de Gurtemberg aller chercher les formes, qui furent séparées en sa présence, parce qu'il y en avoit quelques-unes à reclifier; enfin la sixième nous apprend que Guttem-berg, dans la crainte qu'on ne vît les Presses, envoya son domestique pour les séparer, c'est-à-dire, pour desunir-

les pièces dont elles étoient compoles pièces dont elles étoient compo-fées, comme on avoit féparé ou desuni les quatre Pièces ou pages qui compo-soient la forme qui étoit sous Presse. Or féparer les pages dont une forme est composée, n'est autre chose que les ôter du chassis qui les assemble pour l'im-pression, ce qui convient parfaitement à des planches de bois sur lesquelles sont gravés des Caractères sixes. La décomposition & la distribution des Ca-ractères mobiles est toute autre chose. M. Scheepflin a confondu ces deux objets, & c'est faute d'avoir sû les distinguer qu'il a cru voir la mobilité des Caractères où elle n'est pas, comme je le prouverai plus amplement ci-après. Reprenons cette procédure.

Le résultat des divers témoignages est donc que cette société n'avoit été formée en premier lieu par Guttemberg que pour des choses tout à fait étrangères à l'Imprimerie, puisqu'il est d'abord question de miroirs qui devoient être portés à la foire d'Aix la Chapelle. La partie de plomb dont il est parlé annonceroit encore toute autre chose;

39

car on ne peut pas dire qu'elle puisse regarder l'Imprimerie, puisque Guttemberg n'a jamais fait usage des Caractères de sonte. Ce que dit André Dritzehen, qu'il a été obligé de donner de nouveau de l'argent à Guttemberg pour qu'il ne lui cachât rien de ses autres secrets, paroît regarder l'Imprimerie, qui étoit en esser son secret favori, secret qu'il a caché avec grand soin à Strasbourg, & à Mayence même. Or André Dritzehen étant mort en 1438 après la sête de Noël, sans avoir joui d'aucuns fruits de cet Art, il s'ensuit nécessairement qu'il n'en avoit encore paru pour lors aucune production.

Après le jugement de ce procès, Guttemberg a-t-il continué sa société avec Jean Riss & André Heilmann? c'est ce qui ne se voit par aucuns monumens de l'Art Typographique. Il est seulement à présumer que Guttemberg n'aura pas négligé cet Art qui ne faisoit que de naître, puisque les inquiétudes d'André Dritzehen étoient de savoir s'il réussiroit. Il est vraisemblable aussi qu'il aura continué encore quelque Civ.

temps ses essais à Strasbourg; mais estce en Caractères mobiles de bois, comme le croit M. Schæpslin, ou en planches sixes, comme je le soûtiens? voila le point de la difficulté, & c'est ce

qu'il faut éclaircir.

Tout le monde convient que l'Art de l'Imprimerie a commencé par les planches de bois, sur lesquelles on tailloit en Caractères fixes tout le discours que devoit contenir chaque page. Ces prémices de l'Art sont dûs, suivant M. Schoepflin, à Coster, & ont été faits à Harlem. J'ai fait voir \* que cette opinion est dépourvûe de fondement, de preuves, même de vraisemblance, & que Coster n'est qu'un être idéal dans l'histoire de l'Imprimerie; aucune production Typographique ne dépose en sa faveur ; il n'est connu que par des préjugés nationaux, & par des récits accompagnés de contradictions & de fables ridicules. Le monument sur lequel ses compatriotes veulent établir sa qualité d'Imprimeur, est un livre connu sous le titre de Speculum humanæ salvationis.

De l'Orig. de l'Impr. pag. 26, 127, & 261.

que j'ai prouvé encore ne pouvoir être de lui, & qui contredit le sentiment de M. Schæpflin, en ce que les diverses éditions de cet ouvrage sont en Caractères mobiles, à l'exception de quelques fragmens. D'ailleurs la ville de Harlem n'a exercé l'Imprimerie que long-temps après Strasbourg & plusieurs autres villes de l'Europe; preuve qu'elle n'a pas vû naître les prémices de cet Art: c'est à la ville de Strasbourg que cet honneur appartient. Guttemberg est le premier qui ait imaginé dans cette ville vers 1438, d'appliquer l'Art de la Gravûre en bois déjà connu & pratiqué, à la fabrique d'un livre, à quoi cet Art n'avoit point encore servi, & cela s'est fait en planches fixes & non en Caractères mobiles, comme le veut M. Schoepflin: j'en tire la preuve des Pièces mêmes sur lesquelles il cherche à établir ses prétentions, & dont j'ai rapporté ci-desfus les principaux endroits.

Pour imprimer ces planches, il étoit de toute nécessité qu'elles sussent ser-rées ou retenues dans un chassis, par

des vis ou un instrument quelconque, afin qu'elles ne se dérangeassent point par les coups réitérés de la balle qui distribuoit l'encre, & par les efforts de la Presse qui servoit à les imprimer. Lors donc qu'il est parlé dans les dépositions que j'ai rapportées plus haut, de séparer les Pages & de les mettre au dedans ou au dessus de la Presse, asin qu'on ne devine pas ce que c'est, cela doit s'entendre simplement de la séparation des pages d'avec le chassis qui servoit à les assembler; il n'est nullement question de Caractères mobiles: M. Schoepsin ne les a vûs dans ces passages que parce qu'il étoit préoccupé de cette invention, dont il vouloit établir l'origine à Strasbourg. Quelques réslexions acheveront de le démontrer. Si les pages qui étoient sous la trer. Si les pages qui étoient sous la Presse eussent été composées de Carac-tères mobiles, il y auroit eu dans le la-boratoire des casses ou d'autres machines équivalentes, propres à contenir les Caractères non employés, qui auroient également découvert le secret, & c'est ce dont il n'est pas fait la moindre men-

tion. D'ailleurs, s'il eût effectivement été question de décomposer ces pages, il auroit fallu en distribuer toutes les lettres dans les cases, ce qui auroit fait un étalage peu propre à être caché au dessus ou au dedans d'une Presse sans être vû; au lieu que si cette Presse ne contenoit que des planches de Ca-ractères sixes, il étoit facile, après les avoir ôtées & séparées du chassis, de les placer dans quelque coin de la Pref-fe de façon à n'être pas aperçues. Il est d'autant plus naturel de le croire, que les dépositions des témoins ne parlent expressément que de la séparation des pages & non de leur décomposition, ni d'aucune autre chose qui puisse

y avoir le moindre trait. Or, je le répète, séparer les pages n'est pas la même chose que les décomposer : ce sont deux opérations tout-à-fait différentes.

Mais ce qui autorise encore plus à penser que ce n'étoient que des planches fixes, c'est le témoignage formel d'un Auteur contemporain, je veux dire l'Abbé Trithème, qui rapporte que Guttemberg étant venu s'établir à 44

Mayence, y fit avec Faust, & sous le sceau du secret, un livre intitulé Catholicon, en planches fixes. Ils ne purent rien faire de plus avec ces Caractères, ajoute-t-il, parce qu'ils n'étoient pas mo-biles. Ce témoignage est positif & pré-cis : il n'en est pas de cet article com-me de certaines parties de l'Art, que cet Auteur pouvoit consondre ou ignorer; il s'agit de l'existence d'un gros volume qu'il devoit connoître, & mê-me avoir vû, puisqu'il étoit contem-porain. Or si Guttemberg ne faisoit en-core usage que de planches sixes vers 1447 ou 1448, il n'avoit donc pas inventé les Caractères mobiles neuf ou dix ans auparavant. Mais, dit M. Schoep-flin, Trithème peur s'être trompé en prenant le Donat pour le Catholicon. La méprise seroit forte de la part d'un homme de Lettres aussi savant & aussi éclairé que l'étoit Trithème; mais quand elle seroit vraie, il n'en est pas moins constant que ce Donat sut exécuté en planches fixes, puisque M. Schæpslin lui-même convient d'en avoir vû une feuille imprimée de cette façon.

Il paroît donc évident que ces premiers essais de Guttemberg à Strasbourg ne consistoient que dans de simples planches de bois; encore n'étoient-elles pas en grand nombre, puisqu'il n'est question que de celles qui étoient sous la Presse.

On doit conclure de tout ce qui précède, que l'Art de l'Imprimerie n'a point fait à Strasbourg d'autres progrès que ces planches fixes. Si cet Art avoit eu quelque suite considérable dans cette ville après la mort d'André Dritzehen, il s'y seroit perpétué avec le même succès qu'à Mayence & dans les autres lieux où il a été une sois établi; mais bien loin de là nous voyons la ville de Strasbourg rester au moins vingtcinq ans sans donner aucunes marques de cet exercice; encore l'attribution d'une Bible à Mentel en 1466, quoiqu'en planches fixes, est-elle pour le moins, comme je l'ai dit, très-problématique.

comme je l'ai dit, très-problématique. Si M. Schæpslinn'a pas d'autres preuves à nous donner pour établir à Strasbourg l'invention des Caractères mobiles, & une succession non interrompue d'Imprimeurs en bois depuis 1439 jusqu'en 1472, il faut qu'il renonce à ce système, qui s'écroule de lui-même, puisque les preuves sur lesquelles il se sonde, tournent contre lui, & qu'il est dans l'impuissance de nous faire voir aucune production typographique que l'on puisse attribuer à cette ville pendant les vingt-cinq ou trente premières années qui ont suivi ce procès de Guttemberg. En vain s'autorise-t-il du témoignage de Daniel Specklin, architecte, mort en 1589, qui dit avoir vû à Strasbourg des Caractères de bois percés par le bout. Il avoit avancé déjà le même sait dans sa Dissertation imprimée parmi les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres; d'où il arrivoit, a-t-il dit, que cela tenoit comme voit, a-t-il dit, que cela tenoit comme il pouvoit. Le récit de Specklin ne paroît être encore fondé que sur une méprise: cet architecte, qui vraisemblablement se connoissoit peu en Imprimerie, a pu voir en 1589 des restes de Caractères mobiles de bois à Strasbourg; car je ne nie pas qu'il y en ait jamais eu : je suis persuadé, au con-

#### TYPOGRAPHIQUES. 47

traire, que quelques ouvriers en bois devenus sans occupation après l'invention des Caractères de fonte à Mayence, auront passé à Strasbourg, qui n'en est pas éloigné, pour y faire des impressions en Caractères de bois, comme ils avoient fait à Mayence sous Guttemavoient fait à Mayence sous Guttemberg, Faust & Schoisser, puisqu'on en voit quelques - unes sans date & sans nom de lieu, qui ne peuvent être attribuées aux premiers Imprimeurs de Mayence. Mais la méprise de Specklin est d'avoir pris pour des trous servans à ensiler les lettres qui composoient les lignes, ce que nous appelons le cran de la lettre. C'est une petite ouverture en demi cercle, qui entaille par un bout toutes les lettres mobiles, de guelque nature qu'elles soient; elle est quelque nature qu'elles soient; elle est faite exprès pour que l'ouvrier distingue le sens de la lettre, & qu'il ne mette pas un b pour un q, un d pour un p, & ainsi des autres lettres dont la figure dépend du sens où elles sont posées. J'avois déjà combattu dans mon der-nier ouvrage sur l'Imprimerie, cette idée fausse de lettres percées à jour

pour être enfilées dans la composition.

Il ne paroîtra peut-être pas étonnant que M. S. qui a toujours fait sa principale occupation de sciences dissérentes de celle de l'Imprimerie, ait pris le change sur les diverses opérations de cet Art, & qu'il en ait tiré de fausses conséquences; mais on a lieu d'être surpris lorsqu'on voit que cette connoissance lui manquant, il ne laisse pas pour cela de nous donner ses productions comme des arrêts. Ce ne sont point ici, dit-il, page 120, des raisonnemens vagues, ce ne sont point des coniectures douteuses, comme dans la plû-Il ne paroîtra peut-être pas étonnant jectures douteuses, ce ne sont point des con-jectures douteuses, comme dans la plû-part des Auteurs qui ont écrit sur le même sujet; ce sont des preuves fondées sur les monumens les plus authentiques inconnus jusqu'à ce jour. On est en état à pré-sent d'apprécier la valeur de cette asfertion.

L'ouvrage que M. Schæpslin vient de publier sous le titre de Vindiciæ Typographicæ, n'établit donc rien de nouveau; il est de la nature de ceux que nous ont déjà donnés d'autres Savans, qui parlant d'un Art dont les différens

férens méchanismes leur étoient inconnus, ont plustôt nui à son histoire qu'ils n'ont contribué à éclaircir ses opérations. Ce Traité n'est propre qu'à épaissir les ténèbres qui enveloppoient l'histoire de l'Imprimerie, & les erreurs en sont d'autant plus dangereuses qu'elles partent d'un Auteur qui jouit d'une réputation justement acquise.

M. Schoepflin ne nous apprend rien de plus dans ce nouvel ouvrage fur l'Origine de l'Imprimerie, que ce que j'en avois déjà dit auparavant dans mes deux Dissertations sur le même sujet, savoir, que Guttemberg a imaginé le premier à Strasbourg de faire des livres par le moyen de la Gravûre en bois qui étoit employée à un autre usage; qu'il a fait ses premiers essais dans cette ville vers 1440, avec des Caractères taillés sur des planches de bois; qu'il a quitté Strasbourg peu après cette invention, pour aller l'exercer en secret à Mayence La patrie, où cet Art s'est perfectionné, d'abord par la mobilité des lettres de bois, & enfin par l'invention des Poinçons, des Moules & des Matrices pro-

### 30 OBSERVAT. TYPOGRAPH.

pres à faire des Caractères en fonte, ce qui lui a donné un nouvel être, & lui a mérité le titre de véritable Art Typographique, que personne, je crois, ne s'avisera de lui resuser.

Le Public doit cependant favoir bon gré à M. Schæpflin de ses recherches sur la Typographie; son zèle nous a procuré la connoissance de ces Pièces du procès entre les premiers associés pour l'Imprimerie, qui sans lui seroient encore inconnues. Elles sont utiles, non seulement pour déterminer le séjour de Guttemberg à Strasbourg, mais aussi pour fixer sûrement l'époque du commencement de cet Art dans cette ville. Ma reconnoissance particulière est d'autant plus grande, que la publication de ces Pièces ne fait que confirmer de nouveau ce que j'avois déjà dit touchant l'origine de l'Imprimerie.

F I N.



Les deux précédens Ouvrages sur l'Imprimerie, savoir, la Dissertation sur l'Origine de la Gravûre en bois, & le Traité de l'Origine & des Productions de l'Imprimerie primitive en taille de bois, pouvant être reliés en un seul volume avec ces Observations, l'on a cru devoir ajoûter ici une Table pour les trois Parties.





## TABLE

Pour la Dissertation sur l'Origine & les Progrés de l'Art de graver en bois.

A.

<del></del>	
A LBERT Aldegrave, Graveur.	66
Albert Altoffer, Graveur.	68
Albert Dure, Peintre & Graveur.	56-64
Ars memorandi notabilis.	
Ars moriendi.	33
B.	32
_ ·	
BALDE Green, Peintre & Graveur.	66
Baur, Peintre & Graveur.	56-61
Barrand Calaman Daintee & Gravey	82
Bernard Salomon, Peintre & Graveur.	
Bibles Allemandes.	57
Bible Latine, sans date.	38
Bible Latine [autre] fans date.	59 67
Burgkmair, Graveur.	67
<b>C.</b>	
CABINET des Estampes du Roi.	
Calmot [ Nicolas ] Dominotier.	· 54 83
Campagnala [ Daminique ]	63
Campagnola [ Dominique ].	71 46-48 48
Capitales en camayeux.	40-40
Caractères de fonte.	48
Cartes à jouer.	24-26
Carte géographique en bois.	83
Catholicon.	53
Chine [ la ].	12-16
Christophe, dit le Suisse, Graveur.	78

sur la Gravûre en bois.	53
Contretailles en Gravûre, Cousin [ Jean ] Peintre & Graveur	62
	82
D.	
DEBRESSE, frères, Graveurs. Dominotiers.	<b>6</b> 9 80
Durandi Rationale, &c.	48
E	
Etenduz de la Gravûre.	51
<b>F.</b>	-
FAUST [ Jean ].	36
G.	J.
GRAVURE en bois.	8
Gravûre en bois [long ulage de la ], Guttemberg [Jean].	30
H.	35
	•
HIRSCHVOGEL, Graveur. Historia Beata Virg. en figures.	55
Histoires en figures.	33 27
Holben [ Jean ] Peintre & Graveurs Hugo da Carpi, Peintre & Graveur	70
	<b>72</b>
T.	
NSCRIPTION en relief à N. D. ollat, Graveur	23
К.	39
OECK [ Pierre ] Peintre & Graveur.	7.1
D iij	
<b>- μ</b> ,	

L.	
LECLERC [Jean] Graveur.	82
Lesueur, Graveur.	84
Lucas Cranis, Peintre & Graveur,	68
Lucas de Leyde, Graveur.	69
them at Delat, Oralem.	• 7
M.	
MARC Antoine, Graveur.	65
Marie de Medicis.	77
Manteigna, Peintre & Graveur,	56
Masso Piniguera, Orfevre.	61
Maximilien I.	65
Mardinhah [ Jacque ] Craveur	• 40
Meydinbach [ Jacque ] Graveur.	-
Meydinbach [Gaspard] Dessinateur.	41 47
Mocetus, Graveur.	67
<b>P.</b>	
Papillon, Graveur.	56-67-84
Parmesan [le] Peintre & Graveur.	72
Procès de Guttemberg & Faust.	42
Pseautier de 1457.	45
Q,	77
QUENTIN Messis., Peintre.	34
R.	
<b>D</b>	
RAVY [Jean] Macon.	. 23
S.	-
St. Jérôme, pour les lettres en bois.	11
Schoiffer, premier Typographe.	44-5
Schonsperger, Imprimeur.	75
Sculpture en bois.	<b>'</b> §
Sebald Beham, Graveur.	67
•	•

fur la Gravûre en bois.	5 5
Secret des premiers Imprimeurs.	37
Speculum humanæ salvationis.	29
Strasbourg. T.	35
TABLETTES des Anciens.	9
Tavernier [Gabriel] premier Gray. à Paris.	79
Tavernier [ Melchior ].	79
Tewrdannchs, livre fingulier.	73
Titien [le] Peintre & Graveur.	69
Totila, Roi des Goths.	12
<b>v.</b>	•
VAN Evel Paintra & Gravaus	-0



### TABLE

Pour le Traité de l'Origine & des Productions de l'Imprimerie primitive en taille de bois.

en taute de voi	4.
Α,	
A N N A L E S Hirfaugienses.  Ars memorandi.  Ars moriendi.  B.	179-181 179
BEUGHEM [Corneille de]. Bible Latine, fans date. Bible fans date [autre]. Bible de Charles le Chauve. Boxhorn. Breviarium Hist, de orig. Franc. C.	43 188-205-218-222 243 105 128-137
Catholicon. Chevillier [ André ]. Chronique de Cologne. Clément [ David ]. Coster [ Laurent ].	endus ] 69 79-85-186-239 45-49 9 11-179-194 96-127-257-261
De Boze [M.]. Décrets de Gratien. Der Sondaren Troot. Dialog. Gregorii.	72 <b>2</b> 19-221 135 53

de l'Orig. de l'Imprimerie.	57
Donat. Durandi Rationale.  E.	-137-184 236
E g g e s t e i n. Engel [ Simon ]. Évangiles d'Ulphilas. Évangiles en lettres d'or.	219-220 97 98 105
F. Furetière.  G.	147
GERARDI Harderwincensis Comment. Guttemberg [Jean]. 24-34-144 H.	11 -184-224
HARLEM. Histoire de S. Jean, en figures. Histoire de l'Anc. & Nouv. Test. en fig. Humery [Conrad].  I.	125-139 130-142 131 228
ACOB [ le Père ].  Thre, Professeur à Upsal.  Inscriptions pour Coster.  Tubilé Typographique.  Tunius [ Adrien ].  K.	35 98 136-137 51 45
KOHLER [ David ]. L.	10-96
L A CAILLE [ Jean de ] Libraire.	50

193-195-205

22-32-71-234

DALLIER [M. l'Abbé].

Scheepflin [ M. ].

Sanlecque [ Jacques ] Typographe.

Schoiffer, premier Typographe.

de l'Orig. de l'Imprimerie.	59
Scriverius [ Pierre ].	29-138
Schwartz [M.] Professeur.	94
Seitz [ M. ].	71-257
Strasbourg.	142
Speculum Historiale.	87-88
Speculum Humanæ salvationis: 128-1	50-249
Speculum Naturale.	84
T.	
TRITHÈME [ Jean ]. Tête de bœuf, marque du papier.	81 81
v.	
VIGNEUL Marville.	109
V Achitecte.	112
V. L. Atmeete.	109
Vitré, Imprimeur. Ulphilas, Évêque des Goths.	99
Wood [ Antoine ].	46

Faute à corriger dans ce Traité.

Page 61. lignes 6 & 14. dix, lifez fix.





# TABLE

Pour les présentes Observations.

1 our tes projettes a sy, and a	
<b>A.</b>	
ART Typographique.	7-8
В.	
Bible attribuée à Mentel. Bible Lat. attribuée mal à propos à Eggestein	35 10-20 11-22
<b>c.</b>	
CARACTÈRES mobiles de bois.  Catholicon, fans date.  Coster.	21 14 9-32 <b>-</b> 40
D.	2 )- 1
	12-28 4 & Suiv. 30-32-33 30
Ę.	
Eggestein.	<b>1</b> 1-25-28
Guttemberg. H.	30-32-49
HEILMANN (Antoine).	36

des	présente	s Ob	fervi	ations.
		,		

61

M.

Mentel.	10-20-25
Miroir Historial.	26
Miroir Naturel.	26 27
О.	•
OFFICES de Cicéron.	18
R.	
RATIONALE Durandi.	
Résultat des dépositions de 5 témoins.	36 & Suiv.
<b>S.</b>	•
SAHSPACH (Conrad).	25
Schoiffer.	35 17-32
Schulmeiss ( Anne ).	34
Schultheiss (Jean).	35
Soliloquium Hugonis.	14
Speculum Naturale, sans date.	14-27
Speculum Kon humana. Salvationif .	40
Specklin ( Daniel ) Architecte.	46
	6-25-27-41
TÉMOINS au Procès de Guttemberg.	- 4-
Trithème (l'Abbé).	. 32 43
•	7)
v.	
VINCENT de Beauvais.	26

26

Ĩ.

#### APPROBATION.

J'AI lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre, Observations sur un Ouvrage intitulé Vindicia Typographica, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris, le 20 Février 1760.

SALLIER.

Le Privilège est à la fin de la Dissertation sur l'Origine & les Progrès de l'Art de graver en bois.